

Demande
de mise en liberté

gestions
Châlons, le 24 Décembre 1941.

LE PREFET DE LA MARNE

à Monsieur le Feldkommandant - Feldkommandantur 608
Groupe d'Administration - CHALONS-S/MARNE -

Il y a plusieurs mois déjà, les nommés :
ATCHANSKI Miladin, BEHR Philippe Oscar, LECRUX Guy Etienne,
ont été appréhendés par les services de la Feldgendarmarie
et internés à Compiègne (Oise).

Les intéressés, condamnés par les Tribunaux
Français, avaient accompli leur peine et c'est au moment
de leur libération qu'ils ont été arrêtés à nouveau.

Je vous demande de bien vouloir examiner s'il
serait possible de les faire bénéficier à l'occasion des
fêtes de Noël d'une mesure de clémence et de les libérer
définitivement.

Le Préfet,

P.S. Les intéressés seraient bien entendu placés sous la
surveillance des autorités de police.

Épernay. ce 8 juin 1942.

2

~~Le~~
~~Monsieur et~~
~~Monsieur~~

Monsieur le Préfet

15
pb

Ayant été libéré de Compiègne
le 3 juin et sachant que vous
même avez fait l'impossible
pour hâter mon retour, je
vous prie monsieur le Préfet
de vouloir bien accepter l'expres-
sion de ma sincère reconnais-
sance ainsi que tous mes
remerciements auquel je joins
mon plus profond respect

Rayfardy

Hardy. Raymond. 10 R des Bercaux.

ville d'Epernay

Commissariat de Police

Cabinet du Préfet

Arrestations opérées
par la Feldgendarmerie

N°1446

Epernay, le 26 Février 1942

LE COMMISSAIRE DE POLICE
à Monsieur le Préfet de la Marne à Châlons,

Comme suite à vos instructions :

J'ai l'honneur de vous faire connaître ,que la Feldgendarmerie de la Kreiskommandantur d'Epernay, a arrêté ce jour, les 5 personnes suivantes, dont les renseignements ont été relevés sur nos fiches individuelles du Commissariat :

MARTIN Gaston, né à La Villa le 3 Mars 1909, fils de Jean et de DREIT, Cécile, Marié à LEROY Renée, le 11 Février 1928 à Epernay, 3 enfants .
Caviste, demeurant 20, Avenue Foch à Epernay .

Inscrit depuis 1936 au Parti communiste et aux Amis U R S S. Permis de Colporteur délivré le 4/11/1935 pour vente de journaux U.R.S.S. Délégué ouvrier syndicaliste. Délégué de la cellule communiste des cavistes.

Aucune remarque spéciale - à surveiller .

Le Commissaire de Police :

(signature)

Ville d'Epernay
==
Commissariat de Police
==

EPERNAY, le 4 Juin 1942

Cabinet du Préfet

INTERNES

Le Commissaire de Police
à Monsieur le Préfet Délégué de la Marne
Chalons-sur-Marne

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les
internés : BOUDIN - HARDY - CHEUTIN et THIERUS, arrêtés
par les Autorités Allemandes, le 28 Février dernier,
ont été relâchés, et sont de retour à Epernay.

Le Commissaire de Police,
signé: E. RAULET

Châlons, le 1^{er} Octobre 1941.

LE PREFET DE LA MARNE

à Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat à l'INTERIEUR

(Direction Générale de la Police Nationale)
(Direction de la Police du Territoire et des Etrangers)
(4^e Bureau - Police Intérieure)

J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre dans laquelle Mme MOSZKOWSKI, Professeur au Collège de Jeunes filles de Châlons-s/Marne, sollicite la libération de son mari interné au Camp de séjour surveillé de CHIBRON (Var).

Je ne m'oppose pas à la prise en considération de cette requête sous réserve toutefois que la conduite de l'intéressé le permette.

M. MOSZKOWSKI, Professeur au Collège de Châlons, est un grand mutilé de guerre de 1914-1918; d'Origine polonaise, il a combattu alors dans les rangs de l'Armée Française et a, de ce fait, obtenu automatiquement sa naturalisation.

En dehors de ses opinions politiques, il n'a jamais fait à Châlons l'objet de remarques défavorables.

...

J'estime toutefois, si la requête de Mme
MOSZKOWSKI est prise en considération, que le retour
à Châlons de son mari serait inopportune dans les cir-
constances actuelles. Il y aurait donc lieu, en l'oc-
currence, de lui assigner une résidence en France non
occupée.

Le Préfet,